

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 24 juin à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 19 juin 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemila, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : SEMENE Marie-Ange procuration à ANDRÉ Christian

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

- **Objet : Installation de pompes à chaleur à l'école maternelle - demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en période de fortes chaleurs, la température monte vite dans les locaux de l'école maternelle dont les classes comportent de larges baies vitrées.

Lors de mois de juin particulièrement chauds, les conditions étaient très difficiles dans les bâtiments et il est arrivé que les enseignants soient amenés à délocaliser leurs classes à la médiathèque et dans la salle de motricité de l'école élémentaire. Mais sans trouver de solution pour le dortoir dans lequel la température est particulièrement élevée.

De plus les systèmes de chauffage (rayonnement par le plafond) sont déjà tombés en panne en hiver entraînant aussi des délocalisations de classes dans d'autres bâtiments municipaux.

L'installation de pompes à chaleur réversibles permettrait de s'assurer de pouvoir accueillir les enfants et enseignants dans des conditions adaptées en cas de fortes chaleurs ou de panne de chauffage.

Deux propositions ont été faites par les entreprises suivantes :

Adequation : 2 unités extérieures de 14kW, 8 unités intérieures de 3.5kW (deux dans chaque classe plus dortoir) : 17 985.48€ HT soit 21 582.58€ TTC
Pyrénées PAC : 2 unités extérieures (froid 14.21 kW / chaud et 15.75kw) et 8 cassettes intérieures (4 de 3.6kw froid/4kw chaud, 1 de 2.8kw froid et 3.2 kW chaud, 3 de 3.6 kW froid et 4 kW chaud) : 44 800.00€ HT soit 52 000.00€ TTC

Il est proposé de retenir la proposition d'Adequation.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande 2 unités extérieures de 14kW, 8 unités intérieures de 3.5kW (deux dans chaque classe plus dortoir) : 17 985.48€ HT soit 21 582.58€ TTC auprès de la société Adequation sise 10 avenue Pierre Georges Latécoère à Ste Foy d'Aigrefeuille.

- que la dépense liée à ces achats sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget 2024, article 2135
- de solliciter une aide du Département auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 24 juin 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,